



Obligation de quitter le territoire français

Par **lbertk**, le **03/11/2013 à 17:08**

Bonjour frère et sœur Je suis arrivé en France en 2010, après avoir fait 3 ans en l3 la sous préfecture m'envoie un OQTF on a Rend vous avec une avocate mon OQTF expiré le 15 novembre. J'ai un CDI 25.90 par semaine qui date de janvier 2012 j'ai un enfant français qui a deux mois, mais je ne vis pas avec ma copine appartement différent. J'aimerais savoir quels sont mes chances en cas de recours. SVPL aidée moi suis confus je sais plus quoi c' le stress total plus 3 jours je ferme pas l'œil

Par **chris_ldv**, le **03/11/2013 à 20:45**

Bonjour, Si vous avez suivi scrupuleusement et honnêtement la procédure vous avez de bonnes chances. Si par contre vous avez fraudé pour obtenir votre titre de séjour désormais périmé peu importe que vous ayez un enfant français: <http://combatsdroitshomme.blog.lemonde.fr/2012/02/20/pour-la-cour-de-strasbourg-la-fraude-corrompt-tout-meme-la-vie-familiale-de-letranger-et-linteret-de-lenfant-cedh-1e-sect-14-fevrier-2012-antwi-et-autres-c-norvege/> Cordialement,

Par **lbertk**, le **03/11/2013 à 21:06**

Merci de répondre à ma question, quels sont les procédures d'après vous